



**Aux élèves des classes terminales
du Groupement des Écoles
Suissees qui préparent au Baccalauréat Français**

À la suite d'un accord entre les écoles du Groupement des Écoles Suisses qui préparent au Baccalauréat français (GESBF) et le Recteur de l'académie de Grenoble, sous l'autorité du Conseiller Culturel de l'Ambassade de France en Suisse, il a été admis que les écoles privées suisses qui présentent leurs élèves au Baccalauréat français en qualité de candidats scolaires s'imposent le respect des trois règles suivantes :

1. Les écoles s'engagent à ne retenir sous aucun prétexte les relevés des notes et diplômes du Baccalauréat qui leur sont adressés par l'académie de Grenoble et à les remettre dans les meilleurs délais à leurs récipiendaires.
2. Les élèves inscrits aux épreuves du Baccalauréat doivent l'être en qualité de «candidats scolaires» de l'établissement. A contrario, une école ne doit pas compter de «candidat libre».
3. Les écoles s'engagent à respecter les programmes de l'Éducation Nationale.

Il a, en outre, été conclu que chaque élève des classes terminales Baccalauréat de chaque établissement devrait prendre connaissance de cet accord et le manifester en apposant sa signature sur une liste de contrôle. Cette liste sera transmise au début de chaque année scolaire, au plus tard fin septembre, au Service Culturel de l'Ambassade de France.

Vous êtes donc priés de bien vouloir dater et signer la liste de classe qui va vous être présentée conjointement avec cette lettre d'explication.

Au cas où l'une de ces règles n'aurait pas été appliquée par l'établissement que vous fréquentez, vous êtes priés de prendre contact avec :

Madame
Carine Delplanque
Conseillère de Coopération et d'Action Culturelle
Ambassade de France en Suisse
Schosshaldenstrasse 46
3006 Berne
Tél. +41(0)31 359 21 32 - Fax +41(0)31 359 21 92

Je vous souhaite plein succès pour votre examen du Baccalauréat.

Emmanuel Coigny, Président du GESBF